

INFOS ARRONVILLE

Le bulletin officiel de la commune



Mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,
En cette période de rentrée, je tiens à souhaiter à toutes et à tous une très belle reprise, qu'il s'agisse des enfants qui retrouvent le chemin de l'école ou des adultes qui reprennent leurs activités professionnelles, associatives et quotidiennes.

Après la parenthèse estivale, la rentrée marque souvent le retour à un nouveau rythme mais aussi le temps des projets, des envies et des nouveaux objectifs. Je souhaite à chacune et à chacun une année riche en réussites.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de s'installer dans notre commune, ainsi qu'à notre nouveau directeur d'école, à qui nous adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Cette rentrée est aussi l'occasion de féliciter chaleureusement les jeunes de notre commune qui ont obtenu cette année leur diplôme. Brevet des collèges, CAP, BEP, baccalauréat, BTS, licence, master ou autre diplôme : derrière chacune de ces réussites se trouvent du travail, de l'engagement, des efforts et de la persévérance. Ces parcours méritent d'être salués et encouragés, car ils constituent une belle étape vers de nouveaux projets et de nouvelles ambitions.

La municipalité reste pleinement engagée à vos côtés pour vous accompagner au quotidien et continuer, ensemble, à faire vivre et grandir notre commune.

Très belle rentrée à toutes et à tous !
Le Maire

C'est la rentrée !

Les vacances s'achèvent et le rythme reprend, pour les enfants comme pour les adultes. Cartables, réunions, nouvelles idées et petits défis du quotidien : chacun retrouve ses habitudes à sa manière.
Belle rentrée à toutes et à tous !

Carte de transport scolaire

La mairie rappelle aux familles l'existence d'une aide financière destinée aux enfants utilisant les transports en commun. Une prise en charge de 30 € est accordée sur la carte Optile Île-de-France Mobilités, et de 50 € sur la carte Imagine'R.

Les familles souhaitant en bénéficier sont invitées à déposer leur dossier en mairie avant le 31 octobre.

Cette aide vise à soutenir le pouvoir d'achat des foyers tout en encourageant l'usage des transports en commun.

Une rentrée active entre loisirs et convivialité

Le Foyer rural et le Football Club d'Arronville proposent tout au long de l'année des activités variées pour petits et grands. Au programme : loisirs créatifs, activités sportives, moments de détente et de convivialité...

chacun peut y trouver son bonheur ! N'hésitez pas à vous renseigner !

Retour sur le chantier citoyen

Le 25 juillet dernier, une vingtaine de bénévoles se sont mobilisés pour participer au nettoyage du Sausseron et contribuer à la préservation de notre environnement.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps, avec énergie et bonne humeur, pour cette belle action au service de notre commune !



INFOS ARRONVILLE

Le bulletin officiel de la commune

Recensement dès 16 ans

Tu as 16 ans ? Il est temps de te faire recenser !

Le recensement citoyen est obligatoire et constitue une étape essentielle pour :

- Pouvoir t'inscrire aux examens (BAC, permis de conduire...)
- Être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans

Comment faire ? Rends-toi en mairie muni de :

- Ta pièce d'identité
- Ton livret de famille
- La démarche est simple et rapide !

N'attends pas, fais-toi recenser dès maintenant !



Cadre & qualité de vie

Travaux et nuisances sonores : Les nuisances sonores, qu'elles soient diurnes ou nocturnes, peuvent constituer un trouble pour le voisinage. Musique à volume élevé, rassemblements bruyants, cris, travaux en dehors des horaires autorisés ou comportements générant des nuisances sont susceptibles de porter atteinte à la sérénité de tous. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils bruyants (tondeuses, taille-haies, perceuses, tronçonneuses, etc.) doivent être effectués dans le respect des horaires autorisés :

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;

le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;

les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Respect des limitations de vitesse : La vitesse dans le village doit être strictement respectée (30 km/h). Elle permet de sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des enfants, tout en réduisant les risques d'accident et les nuisances sonores liées à la circulation.

Entretien des trottoirs : Les propriétaires et occupants sont invités à assurer l'entretien du trottoir situé devant leur habitation. Le balayage, le désherbage, le ramassage des feuilles ou encore le déneigement lorsque les conditions l'exigent participent à la propreté et à la sécurité de l'espace public.

Haies et arbres en limite de propriété : Les haies, arbres et arbustes bordant la voie publique doivent être régulièrement entretenus afin de ne pas empiéter sur les trottoirs ou la chaussée. Une végétation non taillée peut gêner la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite, des poussettes, des cyclistes et réduire la visibilité des automobilistes. Chacun est invité à veiller à ce que ses plantations restent à l'intérieur des limites de sa propriété.

Agenda du trimestre

Vendredi 4 Septembre à 19h : Forum des Associations Foyer rural & Football club

Vendredi 11 Septembre à 18h : Connaître et protéger les chauves-souris et balade nocturne

Dimanche 13 Septembre dès 9h : Jeux inter-villages du CAVS au hameau de la Chapelle à Vallangoujard

Samedi 19 Septembre à 20h : La troupe de Théâtre "Les Z'Amateurs" présenteront "c'est qui le patron ?"

Vendredi 25 septembre à 19h : Conseil Municipal

Samedi 31 Octobre à partir de 18h : Déambulation d'Halloween

Mercredi 11 Novembre à 17h : Armistice au cimetière d'Arronville

Samedi 14 Novembre : Soirée années 80 au Foyer Rural

Dimanche 6 Décembre à 16h : Festivités de Noël : Déambulations aux lampions, illumination de la place du Carrouge et goûter de Noël